

Délinquance : solutions pour 2010

**Compte-rendu
du colloque organisé
le 26 mars 2010 à Paris
par l'association Criminon**

Copyright © 2010 Criminon France. Tous droits réservés. Imprimé en France.

Criminon et le logo Criminon sont des marques de service et des marques déposées appartenant à *Association for Better Living and Education International* et sont utilisées avec sa permission.

Nous remercions la L. Ron Hubbard Library pour la permission de reproduire des extraits d'oeuvres de Ron Hubbard protégées par des copyrights.

Compte-rendu du colloque organisé le 26 mars 2010 à Paris sur le thème :

Délinquance : quelles solutions pour 2010

Sommaire

Introduction

I. *La réinsertion des délinquants, une idée à redécouvrir et de vraies solutions*

Intervention de Monsieur Gilbert Canali,
Président de l'association Criminon

II. *La prévention de la délinquance avec la campagne Le Chemin du Bonheur*

Intervention de Monsieur Stéphane Maleuvre,
Président de l'association Le Chemin du Bonheur

Conclusion

Annexe : lettre de succès d'un détenu ayant terminé
le cours par correspondance *Le Chemin du
Bonheur*

Contacts :

Association **Criminon**, 116, rue de Charenton, 75012 Paris

Tél. : 06 60 23 11 82

Mél : criminon@free.fr

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Bonjour, et merci d'avoir répondu à l'invitation de l'association Criminon,

Pourquoi avons-nous organisé ce colloque aujourd'hui ?

Parce qu'il est temps de réintroduire le concept de réinsertion et de prévention, dans notre société qui semble de plus en plus obnubilée par l'idée de répression pour résoudre la délinquance.

Ce colloque est un colloque sur les solutions face à la délinquance. Nous allons parler de solutions, et la meilleure solution contre la délinquance, c'est évidemment de faire en sorte qu'il n'y ait pas de délinquance en premier lieu. Cela paraît évident, mais comment fait-on ? Voilà ce dont nous allons discuter.

Aujourd'hui, l'arsenal de lutte contre la délinquance est avant tout répressif et le summum de la prévention consiste à détecter chez les jeunes enfants des comportements à risque et à les droguer.

Certains rêvent d'hôpitaux psychiatriques qui prendraient le relais des prisons et puniraient de réclusion psychiatrique à perpétuité les gens que la société estime irrécupérables.

Qui aujourd'hui croit encore à la réinsertion ?

Les mécanismes de sécurité publique s'ajoutent aux mécanismes de sécurité publique, conformément à la thèse selon laquelle la véritable réinsertion est impossible.

A l'occasion de chaque fait divers sordide entraînant dans l'opinion publique une émotion bien compréhensible, le tour de vis est de plus en plus marqué. Nos gouvernants surfent sur la vague émotionnelle du moment, sans prendre le recul nécessaire pour analyser les faits et exprimer au moins l'idée que notre système de réinsertion ne produit pas les résultats qu'on serait en droit d'attendre de lui.

Mais nous allons voir cet après-midi qu'il existe des solutions.

Ce colloque se déroulera de la façon suivante :

Je vous parlerai de la réhabilitation des délinquants, parce que réinsérer correctement les ex-délinquants, c'est à la fois une solution contre la délinquance et c'est aussi un enrichissement pour la société qui récupère des forces vives, actives. Mon intervention s'intitulera « la réinsertion des délinquants, une idée à redécouvrir et de vraies solutions ».

Monsieur Stéphane Maleuvre parlera plus spécifiquement de la prévention, avec le travail réalisé par son association Le Chemin du Bonheur.

Vous pourrez poser vos questions rapidement après chaque intervention, puis nous pourrons débattre si vous le souhaitez une fois que chaque intervenant aura parlé. Nous avons un modérateur en la personne du Président d'Honneur de la Commission des citoyens pour les droits de l'homme. Il interviendra à tout moment pour poser des questions, demander des précisions ou animer le débat.

* * *

La réinsertion des délinquants, une idée à redécouvrir et de vraies solutions

Intervention de Monsieur Gilbert Canali,
Président de l'association **Criminon**

Madame, Monsieur,

Voyons tout d'abord quelques chiffres pour mesurer l'ampleur du problème de la délinquance.

Voici les chiffres du Ministère de l'Intérieur pour l'année 2009 dans la seule France métropolitaine :

- Nombre de délits et de crimes constatés :
plus de 3 500 000, soit un délit ou un crime toutes les 9 secondes
- Nombre de gardes à vue : **plus de 580 000**
- Nombre de personnes mises en cause laissées en liberté : **plus de 1 100 000**
- Nombre de personnes mises en cause écrouées : **60 000**

La délinquance est donc un réel problème en France.

La principale réponse à la perpétration d'un crime ou d'un délit est

actuellement l'incarcération, qui, d'après les missions de l'Administration Pénitentiaire, a deux objectifs :

- 1- la surveillance des personnes placées sous main de justice
- 2- la préparation de leur réinsertion

L'incarcération a donc en principe pour buts, d'une part de protéger la société en empêchant les auteurs de crimes ou de délits de continuer à lui nuire, et d'autre part d'aider la personne à repartir positivement dans la vie, à se réinsérer correctement dans la société.

Si l'on peut dire que le premier objectif est actuellement globalement rempli, il n'en est pas tout à fait de même du deuxième. Or ce deuxième objectif conditionne à terme le premier, puisqu'une personne libérée qui n'aura pas été correctement réinsérée pourra à nouveau perpétrer des crimes ou des délits, dont il sera à nouveau nécessaire de protéger la société.

C'est ce que l'on appelle communément la récidive.

Le terme « récidive » peut toutefois avoir plusieurs sens. On désigne en effet par « récidive légale » le fait qu'une personne déjà condamnée pour une infraction commette, dans les cinq ans qui suivent l'expiration ou la prescription de sa peine, une nouvelle infraction identique ou très similaire à la première.

La récidive dont nous parlerons ici est la récidive dite « générale », qui désigne bien ce qui intéresse nos concitoyens, à savoir : « *Est-ce qu'une personne qui a purgé sa peine de prison est redevenue un citoyen à part entière, à qui l'on peut faire confiance, ou bien est-ce qu'elle va continuer à commettre des crimes ou des délits et retourner en prison* ».

Selon les statistiques des chercheurs Annie Kensey et Pierre-Victor Tournier, le taux de re-condamnation en France est d'environ 50 %, et le taux de retour en prison d'environ 40 %.

Cela veut dire que sur 10 personnes qui sortent de prison, 5 seront à nouveau condamnées pour un autre crime ou délit dans les 5 années qui suivent, et sur ces cinq personnes, 4 retourneront en prison.

Pour réduire ces taux, différentes approches peuvent être tentées. L'approche qui semble actuellement privilégiée en France est une approche répressive, avec les peines planchers, les peines incompressibles, ou les centres psychiatriques fermés, pour n'en donner que quelques exemples.

Il existe cependant d'autres solutions, telles que le programme Criminon.

Le programme Criminon repose sur les travaux laïques du philosophe et humaniste américain Ron Hubbard, par ailleurs Fondateur de l'Eglise de Scientologie.

Ce programme a vu le jour en Nouvelle-Zélande en 1972 et il est actuellement présent, en totalité ou en partie, dans 35 pays sur les 5 continents.

Pour vous présenter les bases de ce programme, je vous ai préparé plusieurs citations de Ron Hubbard qui donnent quelques fondements de nos actions et vous permettront de mieux nous distinguer par rapport à d'autres approches.

Première citation :

« J'admets qu'à l'occasion, un homme sera effrayé et tombera sous l'emprise totale de la conviction qu'une menace existe en chacun de ses semblables. J'admets qu'un être humain puisse devenir tellement aberré qu'il constitue une menace pour la société dans son ensemble et que, dans un tel cas, il soit nécessaire de le re-familiariser avec la société. Mais on ne me fera pas admettre qu'il y a une personne naturellement mauvaise sur Terre. »

Donc pour nous à Criminon, l'Homme est fondamentalement bon. Pour le sortir de la délinquance, nous ne travaillons pas dans la direction qui consiste à restreindre les actions de l'individu pour l'empêcher de nuire, mais au contraire dans la direction qui consiste à se mettre en communication avec lui et à lui donner des outils pour lui permettre de mieux maîtriser sa vie.

Deuxième citation :

« Il n'y a aucune personne vivante qui ne puisse prendre un nouveau départ. »

Donc l'individu peut changer.

Troisième citation :

« La réhabilitation ou la remise dans le droit chemin d'un criminel ne dépend pas de la punition... mais du rétablissement de son respect de lui-même. »

Donc pour résumer, l'Homme est bon, s'il a pris une mauvaise direction, il peut en changer, et pour en changer, il doit retrouver le respect de lui-même.

Ce sont là quelques-uns des fondements théoriques de nos actions.

Le programme Criminon repose sur des cours qui peuvent être donnés par correspondance, dans les prisons ou dans des centres de prévention, et il se concentre sur trois axes : la réhabilitation, l'éducation et la désintoxication.

Au sein de Criminon, nous entendons par « réhabilitation » le fait qu'une personne revienne dans le droit chemin, qu'elle retrouve le respect d'elle-même. Pour cette étape de réhabilitation, nous utilisons un livret écrit par Ron Hubbard, qui s'intitule *Le Chemin du Bonheur*. Ce livret est un code moral non religieux, exclusivement basé sur le bon sens, qui contient des règles telles que « Prenez soin de vous-même », « Sauvegardez et améliorez votre environnement » ou

« *Essayez de traiter les autres comme vous voudriez qu'ils vous traitent* ». Au moyen d'un cours par correspondance, ou bien de cours ou de conférences dans les prisons, nous nous attachons à faire en sorte que le détenu comprenne le contenu de ce livret, et nous lui demandons de mettre en pratique, là où il se trouve, certains principes de ce livret, et de voir par lui-même quels en sont les résultats.

Nous ne sommes pas des moralisateurs, nous ne lui imposons pas de croire aveuglément à tel ou tel principe, nous lui demandons simplement de le comprendre, de le mettre en pratique puis de voir les effets que cela produit. Nous constatons presque uniformément chez les détenus qui suivent ce cours des prises de conscience sur le fait qu'ils peuvent avoir une bonne influence autour d'eux. Les détenus retrouvent le respect d'eux-mêmes. C'est ce que nous appelons la « réhabilitation ».

Stéphane Maleuvre, président de l'association du **Chemin du Bonheur** en France, vous donnera plus de détails tout à l'heure au sujet du livret *Le Chemin du bonheur* et de son utilisation en France en dehors des prisons.

Le deuxième axe sur lequel nous travaillons avec un détenu au sein de l'association Criminon consiste à améliorer ses aptitudes, à faire en sorte qu'il puisse mieux se débrouiller dans la vie.

Nous disposons pour cela d'autres cours, dont par exemple :

- un cours pour lui enseigner comment apprendre, qui dévoile les raisons pour lesquelles une personne renonce à étudier et qui donne des méthodes pour être capable d'apprendre et d'appliquer ce qu'on apprend. Car si le détenu a des difficultés dans ce domaine, il aura ensuite du mal à trouver et à conserver un emploi lorsqu'il sortira de prison.
- nous disposons également d'un cours de communication, pour lui permettre de rester maître de lui et de pouvoir régler ses problèmes avec les autres personnes par la communication plutôt que par la violence.
- nous avons aussi un cours pour lui permettre de reconnaître autour de lui les personnes antisociales, car à la fin de son incarcération le détenu sera susceptible de retourner dans un environnement d'anciens « amis » qui pourraient à nouveau l'entraîner dans la spirale de la délinquance.

Ce ne sont là que quelques exemples des cours que nous proposons pour la phase d'éducation.

Enfin, pour la désintoxication, un cours expose les raisons pour lesquelles une personne prend habituellement des drogues et présente notre programme de désintoxication, et lorsque c'est possible, ce programme de désintoxication peut être mis en œuvre dans des installations spécialisées.

Pour vous donner une vue plus concrète de quelques-uns de ces cours, je vous invite à regarder maintenant une vidéo de cinq minutes qui présente le programme Criminon tel qu'il est dispensé dans les prisons indonésiennes. Ce programme consiste en trois cours dont je viens de vous parler : le cours de communication, le cours sur l'étude et le cours du *Chemin du Bonheur*.

Adresse vidéo sur le net : « <http://criminon.online.fr/prog.htm#indonesie> »

En France, nous contactons les détenus par courrier et leur proposons de suivre le cours du *Chemin du Bonheur* par correspondance.

Ce cours par correspondance consiste pour le détenu à lire un chapitre du livret « *Le Chemin du Bonheur* », puis à répondre à des questions de compréhension et à mettre en pratique certains principes, et ainsi de suite jusqu'à la fin du livret. Par exemple, dès la deuxième leçon, qui traite du chapitre « *Prenez soin de vous-même* », avec des sections sur l'hygiène corporelle, la préservation des dents, l'alimentation, etc. une question demande au détenu de trouver dans son entourage quelqu'un qui ne prend pas soin de lui-même, de l'aider à prendre soin de lui-même et de nous écrire ce qu'il a fait et le résultat. En réponse à cette question, un détenu nous a par exemple écrit qu'il avait coupé les cheveux de son co-détenu, un autre qu'il avait tout expliqué sur l'hygiène à un autre détenu, etc. Mais la mise en pratique principale se situe près de la fin de ce cours, sur les questions du chapitre « *Traitez les autres comme vous voudriez qu'ils vous traitent* ». Dans ce chapitre, Ron Hubbard énumère 21 vertus, avec lesquelles les gens aiment généralement être eux-mêmes traités. Vous pouvez voir ces vertus ici. Après avoir expliqué ces vertus au détenu, on lui demande de mettre en pratique ces 21 vertus, à raison d'une vertu par jour et de nous écrire les résultats. C'est dans cette partie du cours que l'on voit vraiment le détenu changer.

Pour vous donner une idée de cette mise en pratique, voici quelques exemples de ce que nous écrivent les détenus.

d. Equité : *La personne qui sert les repas commençait pratiquement le service toujours du même côté, ce qui fait que c'est toujours les mêmes qui mangeaient chaud et les autres froid. Je lui ai dit qu'il serait plus juste de commencer un jour d'un côté, le lendemain de l'autre. Les premiers servis habituellement n'étaient pas d'accord et après plusieurs explications tout est rentré dans l'ordre. Les repas sont servis un jour à droite, un jour à gauche, chose équitable, simple et tout le monde est maintenant content.*

i. Self-control : *Aujourd'hui, j'ai bien failli me mettre en colère. Un gars demandait toujours des cigarettes ou du tabac à un détenu un peu faible en lui disant qu'il était arrivant et qu'il n'avait pas encore reçu de mandat. Finalement je me suis aperçu grâce à son numéro d'écrou qu'il était incarcéré depuis un an et qu'il venait d'un autre bâtiment. Je suis allé le trouver, j'étais en colère car on*

ne doit pas profiter de la faiblesse des autres. J'ai réussi à garder mon calme et je lui ai dit ce que je pensais de lui. Il s'est trouvé tout bête devant mon calme et a dit qu'il ne recommencerait plus.

k. Clémence : *Ce matin même, un camarade m'appelle pour me dire que du courrier m'appartenant traîne par terre. Je le ramasse et je constate que c'est un mandat que j'attendais. Furieux, je vais voir le surveillant et lui demande pourquoi mon courrier traîne par terre dans le couloir. Il regarde et me dit : « Excusez-moi, c'est de ma faute ». Je retourne dans ma cellule et après avoir réfléchi et calmé, je suis retourné voir le même surveillant et à mon tour je lui ai dit : « Excusez-moi pour tout à l'heure ». On s'est regardés tous les deux avec un petit sourire qui voulait dire, j'en suis sûr, beaucoup de choses. J'étais content d'avoir pardonné une erreur. Tout le monde peut la faire, surtout involontairement.*

r. Reconnaissance : *Aujourd'hui, j'ai eu la visite du prêtre protestant. Il est venu voir si tout allait bien, pas de problème particulier, si j'avais besoin de timbres, papier à lettre, stylo ou tabac, si j'avais des proches à prévenir de mon transfert. Ma surprise passée, j'ai été voir ce prêtre dans son bureau pour lui exprimer ma reconnaissance. Je lui ai dit que même si je n'avais besoin de rien, vu mes 4 ans d'incarcération, j'étais très touché par sa démarche et nous avons parlé pendant une bonne heure ensemble.*

Ce sont là quelques exemples de ce que nous écrivent les détenus en mettant les vertus en pratique.

Les directeurs de prisons qui accueillent des programmes Criminon parlent souvent du fait que ces programmes amènent le calme dans la prison, et d'après ces mises en pratique de vertus, on comprend mieux pourquoi.

Lorsqu'un détenu termine le cours par correspondance du *Chemin du Bonheur*, il nous écrit une lettre de succès, vous en trouverez en annexe

Pour compléter cette présentation des résultats obtenus par des détenus grâce à Criminon, je vous invite maintenant à voir une vidéo sur les résultats de Criminon. (Voir vidéo à <http://criminon.online.fr>)

Pour terminer, j'ai collecté quelques documents et quelques données chiffrées sur les résultats de Criminon à travers le monde :

- **En Afrique du Sud**, dans la prison de haute sécurité de Leeuwkop, dans laquelle le nombre d'actes de violence était très élevé, après la mise en place du programme Criminon le directeur de la prison a indiqué que le nombre annuel d'actes de violence était passé de plus de 1 000 à 3.
- **Toujours en Afrique du Sud**, à Pretoria, le New Life Center, Centre pour une nouvelle vie, s'occupe des mineurs, et sur 267 mineurs ayant terminé le

programme Criminon pour une nouvelle vie, seuls 16 ont ensuite commis d'autres délits, soit un taux de récidive de 6 %.

- **En Indonésie**, après un programme pilote ayant porté sur 358 détenus dans 6 prisons, avec un taux de récidive de 1 %, le Ministère de la justice et des droits de l'Homme a demandé à Criminon de mettre en œuvre son programme dans les 450 prisons du pays !
- **En Colombie**, le programme Criminon fait partie du cursus officiel de réinsertion dans la société des anciens membres de groupes paramilitaires. Vous pouvez voir ici le certificat présenté aux lauréats de ce programme de réinsertion, à tête du Ministère de la Justice de Colombie, avec le logo de Criminon en haut à droite et une citation de Ron Hubbard au centre, qui dit : « *Pour être libre, l'Homme doit être honnête avec lui-même et avec ses semblables* ».
- **Au Rwanda**, le programme Criminon a démarré en 2007 dans 5 prisons, et il est maintenant présent dans les 14 prisons du pays. Vous pouvez voir ici des surveillants d'une prison, qui suivent eux aussi le programme Criminon, ainsi que la lettre d'accréditation donnée à Criminon par le Ministre de la Sécurité Intérieure.
- **En Israël**, le programme Criminon est également dans toutes les prisons du pays. Une première étude réalisée par l'administration israélienne a montré à la suite du programme un taux de récidive de 1 %.

Pour vous donner plus de détail sur la façon dont Criminon est perçu par les autorités pénitentiaires avec lesquelles nous travaillons étroitement dans certains pays, je vous invite à regarder une vidéo dans laquelle plusieurs officiels indonésiens, depuis les directeurs de prisons jusqu'au Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme lui-même, disent ce qu'il pensent du programme Criminon :

Voir la vidéo à : <http://criminon.online.fr/succes4.htm>

Pour finir, voici l'évolution du nombre de cours Criminon terminés à travers le monde depuis 2003.

J'espère que cette intervention vous aura informés sur le programme Criminon. Ce programme est présent dans 35 pays à travers le monde, il fait partie des cursus officiels de réinsertion dans plusieurs de ces pays, il est efficace et nous ne demandons qu'à le mettre en œuvre à plus grande échelle en France.

Je vous remercie de votre attention.

La prévention de la délinquance avec la campagne *Le Chemin du Bonheur*

Intervention de Monsieur Stéphane Maleuvre,
Président de l'association **Le Chemin du Bonheur**

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Canali vous a présenté un programme qui permet de lutter contre la récidive et je me félicite pour cette contribution majeure à la lutte contre la délinquance.

Mais Monsieur Canali travaille sur des personnes qui sont déjà tombées dans la délinquance.

Comment faire maintenant pour éviter que les personnes ne deviennent délinquantes en premier lieu ?

C'est l'objet de mon intervention cet après-midi et c'est en réalité l'objet de l'association que j'ai l'honneur de présider, le **Chemin du Bonheur**.

Cette association a essentiellement pour but de distribuer et faire connaître le livret *Le Chemin du Bonheur* au sein de la société, et cela le plus largement possible sans se limiter à une catégorie sociale, ethnique ou une classe d'âge.

Comment un simple livret peut devenir une arme efficace contre la délinquance, c'est ce dont je vais vous parler maintenant.

1 . Réhabilitation *versus* prévention

Bien que le livret *Le Chemin du Bonheur* soit un des principaux outils utilisés dans la réhabilitation des individus incarcérés, ce livret a en premier lieu un objectif de prévention.

Pour qu'une personne soit arrêtée et jetée en prison, il est bien évident qu'elle a dû commettre une ou plusieurs transgressions des préceptes moraux contenus dans le livret. On notera plus particulièrement les préceptes « *Ne volez pas* » ou « *Ne commettez pas de meurtre* » qui, bien qu'assez évidents en soi, n'en sont pas moins souvent ignorés.

Mais le livret va beaucoup plus loin que ces préceptes que l'on retrouve dans d'autres codes mais aussi dans les lois.

Par exemple, des préceptes comme « *Soyez travailleurs* » ou « *Soyez compétents* » sont là pour rappeler que l'on peut avoir une vie honnête, en gagnant de l'argent avec le fruit de son travail, et un travail de qualité.

En ce sens, une personne qui serait incompétente ou aurait des difficultés à trouver du travail, ce qui peut aller de paire, pourrait être amenée à utiliser des moyens malhonnêtes pour se procurer de quoi vivre. Le livret agit donc comme un enseignement qui amène une personne à comprendre que l'on peut vivre décemment en gardant les mains propres et qu'utiliser des moyens « plus rapides », comme le vol pour se procurer des biens, sont les moyens le plus rapide pour se retrouver sous les verrous ou à vivre caché de tous et en ayant peur continuellement de se faire prendre.

Si l'on réfléchit une seconde à la situation actuelle par rapport à la délinquance, en particulier dans les banlieues, on voit bien que la plupart des délinquants considèrent que le vol, les trafics ou la violence sont en réalité les seuls moyens qu'ils ont pour vivre décemment.

2 . Les solutions proposées pour vaincre la délinquance

Si l'on considère que le but d'un délinquant est de survivre en commettant tous les forfaits qu'il estime nécessaires, nous voyons bien qu'il va nuire à son entourage, direct ou indirect. Il peut voler ses parents, sa famille, le commerçant de quartier, les gens dans la rue ou les gares. Il peut même devenir violent, voir commettre l'irréparable, pour arriver à ses fins ou se soustraire à la police.

Face à cela, on peut vouloir contrôler davantage, par exemple en mettant des

caméras de surveillance un peu partout dans la rue, les centres commerciaux ou les transports en commun. Le résultat est pour le moins mitigé : il n'y a eu aucune baisse significative sur le long terme sur les statistiques de la délinquance. Les délinquants savent très bien se dissimuler ou se trouver à des endroits non équipés. Et quand bien même il y aurait une caméra à tous les coins de rue, cela ne serait pas un obstacle pour voler un sac ou un portable. D'ailleurs, si l'on peut se satisfaire de pouvoir visualiser un acte de ce type, cela ne sert que très rarement à appréhender l'agresseur.

Ce type d'actions a deux inconvénients majeurs :

- 1 – Il ne résout aucunement le problème de la délinquance
- 2 – Il donne l'impression à chaque individu d'être observé, sans pour autant être un délinquant en puissance !

Une autre solution consiste à augmenter le nombre de policiers. C'est la même chose au final.

3 . Une autre approche du problème de la délinquance

Nous ne pouvons que constater que les solutions s'adressant à 'la masse' n'ont que peu de résultat. Une autre approche consiste à éduquer un individu puis un autre individu et ainsi de suite. Mieux, c'est l'individu lui-même qui par la lecture et la compréhension des principes de base contenus dans le livret *Le Chemin du Bonheur* va être en mesure de voir par lui-même les conséquences de ses actes, bons ou mauvais.

Bien sûr, cela peut prendre plus de temps (ce n'est même pas certain), mais une onde de calme peut se propager à grande vitesse quand beaucoup de gens sont sensibilisés aux préceptes simples et pleins de bon sens contenus dans le livret. Cela se propage car une personne qui a compris va pouvoir transmettre le livret à une autre personne et lui demander de lire le livret et de voir ce que cela donne dans sa vie quand il les met en pratique. Vous pouvez penser qu'un adolescent pré-délinquant, plutôt illétré, risque d'être peu sensible à ces préceptes. En réalité, l'expérience montre que même sur ce type d'individus, les résultats sont souvent très bons. C'est parce que ce livret parle du bonheur que l'on peut atteindre, pas de morale. Les préceptes ne sont présentés que comme des moyens d'atteindre le bonheur, pas comme des moyens de juger soi-même ou son prochain.

Et puis, si certaines personnes vont rester hermétiques à ce livret, il se peut que de personnes dans leur entourage, leurs parents, leurs amis ou d'autres, y soient sensibles et exercent une influence positive sur cette personne. C'est pour cela que le livret s'adresse à tout le monde, car tout le monde a autour de soi une ou plusieurs personnes sur lesquelles il a de l'influence.

4 . Des résultats visibles

Les résultats sont là pour le montrer : quand une zone géographique est soumise à de nombreux débordements (émeutes, guerres, révolution) on constate qu'une distribution massive de ce livret génère un apaisement de la situation dans la zone concernée.

En Colombie, plus de deux millions d'exemplaires du livret ont été distribués pour apaiser la violence endémique dans ce pays. Des policiers ont été formés aux principes du livret et l'ont distribué dans leur secteur de service.

Cela a contribué par exemple à faire baisser les homicides de 90 % à Medellin, la ville des narco-trafiquants.

Au États-Unis, il a été constaté une baisse de la criminalité de 30 % en six mois dans un district très sensible où le livret avait été là aussi distribué en masse aux populations.

Cela a même été vu en **Palestine** et en **Israël** où plus d'un million de livrets ont été distribués, avec des relations qui se sont établies entre des Palestiniens et des Israéliens qui jusqu'alors ne se parlaient pas.

5 . L'association du Chemin du Bonheur en France

L'association, créée en France en 1995, compte maintenant plus de 200 membres et sympathisants. Nous sommes présents à Paris, mais aussi dans les villes suivantes : Nice, Angers, Vannes, Bordeaux.

Nous assurons la distribution du livret dans le centre de Paris, lieu de rencontre de toutes les populations de la région parisienne, mais aussi dans certains quartiers dits « difficiles », en banlieue.

En 2010, nous allons mettre en place un projet pilote conjointement avec des associations de quartier et la police, auprès des jeunes des cités afin de les aider à trouver leur voie dans cette société qui va à 100 à l'heure en laissant de côté des jeunes livrés à eux même.

Le travail est immense mais la tâche peut être accomplie, il suffit pour cela d'avoir le bon outil, et le livret du *Chemin du Bonheur* est assurément le bon outil.

Merci pour votre attention.

Stéphane MALEUVRE,
Président de l'association

Les coordonnées de l'association :

Site web : www.chemin-du-bonheur.fr **Adresse mail :** lechemindubonheur@yahoo.com

Contact téléphonique : 06-61-76-22-78 -

CONCLUSION

Nous arrivons à la fin de notre colloque.

Nous avons pu voir cet après-midi qu'il existait des solutions humaines pour prévenir la délinquance, réinsérer les délinquants et donc contribuer efficacement à la sécurité de nos concitoyens.

En traitant chaque délinquant comme une anomalie de la société et en ne s'attachant qu'à l'empêcher ou à le contraindre, on ne parviendra la plupart du temps qu'à le révolter davantage, ou à le faire sombrer dans une apathie qui ne le conduira peut-être pas à la récidive mais le mettra certainement et de façon durable à la charge de la société.

A l'inverse, en n'oubliant pas que derrière chaque délinquant se trouve un être humain, en lui donnant des points d'orientation dans la vie, et en s'attachant à accroître sa compréhension du monde qui l'entoure et ses capacités à y faire face, on peut obtenir de véritables résultats pour le plus grand bien de tous.

C'est à notre société qu'il incombe maintenant de choisir le modèle vers lequel elle souhaite se diriger. D'autres pays à travers le monde ont clairement fait leur choix. Si notre pays veut garder son influence dans un monde en mutation, il lui faut, dans ce sujet comme probablement dans d'autres, réévaluer ses politiques actuelles et avoir le courage d'en changer si cela s'avère profitable pour le plus grand nombre.

Je voudrais remercier tous nos intervenants pour leurs brillantes contributions, remercier notre modérateur pour la pertinence de ses interventions et vous remercier également de votre présence et de votre intérêt pour la réinsertion des détenus.

Bonne fin de journée

ANNEXE

SUCCEs

Les cours du chemin du bonheur m'ont permis de faire le bilan de ma vie passée, un peu comme une autoanalyse, une remise en question.

Plus de dix ans de vie perdue derrière les barreaux à cause d'une vie de débauche et de vengeance.

Cela devise était la loi du talion "œil pour œil, dent pour dent", je l'ai toujours mise en pratique et me suis toujours vengé sans tenir compte des conséquences. C'était un cercle vicieux qui ne m'a pas permis d'avancer positivement.

Alors qu'en mettant en pratique les cours sur le chemin du bonheur, j'ai appris à pardonner et aussi à aider mon prochain. En me projetant dans le futur, ce n'est plus du noir que je vois, mais plutôt quelque chose de constructif, comme le soleil au bout de la nuit et le printemps après l'hiver.

Les cours du chemin du bonheur ont été le dédicé d'une vie meilleure. Pour cela, je m'engage à faire le bien autour de moi à l'avenir afin de progresser, et surtout que l'on soit fier de moi pour mes actions futures. Par vos cours, je pense être sauvé et je vous en remercie profondément.

Merci d'utiliser ce formulaire pour nous communiquer les résultats liés au fait de faire/d'avoir fait ce cours. S'il y a eu des changements dans votre vie, des aptitudes ou compétences augmentées ou des résultats positifs du fait de faire/d'avoir fait le cours, nous aimerions les connaître.

Accepteriez-vous que votre lettre, en tout ou partie, soit publiée anonymement ? Si oui, veuillez cocher cette case .